MARCHÉ PUBLIC
ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

N° marché	
Objet du marché de travaux	

AGRANDISSEMENT DES GARAGES DU CEI DE LUSSAC LES CHATEAUX
Lot 05 : ELECTRICITE - Installations électriques neuves

Acheteur Pouvoir adjudicateur - Ordonnateur secondaire délégué	
Etat / DIR Centre Ouest - Immeuble Pastel 22 rue des Pénitents Blancs 87032 Limoges	
Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)	le chef du SPT
Maître d'oeuvre - habilité à donner les renseignements prévus au décret 2018-1075	Architecte Stéphane PROUST
Responsable du contrôle et suivi de l'exécution du marché (RCSEM)	La chargée d'étude immobilier du BPMO et le responsable du pôle technique du district de Poitiers

Comptable assignataire des paiements	DDFiP de Haute Vienne (87)

Procédures de passation en application du décret marchés publics 2018-1075 du 03/12/2018		
procédure adaptée (MAPA)	marché à lots	marché sans tranches ni bons de commande

Imputation	Pièces particulières du marché par ordre de priorité
Code CPV : Lot 5 – 45310000-3 Travaux d'équipement électrique	- Présent Acte d'Engagement (AE) - CCAP en date du 21/07/2026 - CCTP en date du 21/07/2026 - DPGF du lot n°5 du - Mémoire justificatif du
Centre financier : 0203-CFDC-DI87	
Domaine fonctionnel : 0203-04-01	
N° EJ :	
Référence titulaire :	
Date de remise des offres :	
Montant EJ :	

1- Contractant	NOM prénom :

Agissant ☐ en nom personnel ☐ pour la société :

☐ N° SIRET ☐ répertoire métiers ☐ registre commerce et sociétés : 0

Adresse :
Adresse agence si différente :

☐ entrepreneur individuel ☐ mandataire d'un groupement ☐ solidaire ☐ conjoint solidaire

Téléphone :	Courriel :

Je, contractant soussigné, après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses, m'engage à exécuter le présent marché dans les conditions ci-après, sous réserve de notification dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

En cas de groupement, les co-traitants ci-dessous désignés s'engagent dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus et me donnent procuration en tant que contractant mandataire solidaire des membres du groupement, à l'effet de les représenter et de signer tous les actes relatifs à ce marché, ainsi que, en cas de groupement solidaire, de percevoir pour leur compte les sommes dues au titre du marché :

NOM prénom : agissant ☐ en nom personnel ☐ pour la société : N° SIRET 0 Répertoire des métiers ou registre du commerce :

2- Prix unitaires et forfaitaires : les prestations sont rémunérées dans la limite des montants suivants :

2-1- Montant du marché	€ HT	TVA :	€ TTC
Montant en lettres TTC			

2-2 Variation des prix révisables mensuellement
Mois zéro de fixation des prix : par dérogation à l'article 9.4 du CCAG travaux, le mois zéro de référence est le mois de la date limite de remise des offres y compris pour les éventuels prix nouveaux.

2-3 Montant sous-traité : devra faire l'objet d'une déclaration de sous-traitance après la notification du marché.

Les demandes d'agrément des sous-traitants doivent être réceptionnées par le maître d'oeuvre, au plus tard 21 jours avant la date d'intervention du sous-traitant.
Le recours à la sous-traitance, sans acceptation préalable du sous-traitant et sans agrément préalable des conditions de paiement, expose le titulaire à l'application des mesures prévues au CCAG.

3- Délai d'exécution (à compter des dates définies au CCAG) **:**

Cette opération est à réaliser dans un délai global **de 19 semaines calendaires (dont 2 semaines de préparation incluses).**

Ce délai global comprend l'approvisionnement, la préfabrication et la réalisation des travaux. Les travaux se dérouleront conformément à l'avancement défini au planning du Maître d'Œuvre joint à la consultation et réactualisé lors de la période de préparation.

4- Paiements sur le compte bancaire à désigner par RIB à fournir (sauf si RIB déjà fourni)

En cas de groupement solidaire : le règlement des prestations sera effectué sur un compte unique.

En cas de groupement conjoint : répartition des prestations :

	Nature des prestations	Montant TTC (sauf accord-cadres)
Co-traitant 1		
Co-traitant 2		

Retenue de garantie : non

Avance proposée à 30 % acceptée par le titulaire : ☐ oui / ☐ non

5- Insertion professionnelle des publics en difficulté : sans objet

6- Mise au point sans objet

Le titulaire	A Limoges, Le représentant du pouvoir adjudicateur,